Déclaration des performances

N° RU-MYR-1

1/ Code d'identification unique du produit type :

RU-MYR-1

2/ Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Renfort Uniso 53 mm

3/ Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Isolation thermique des bâtiments

4/ Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

MYRAL SAS

ZI rue du Triage

BP 77

21120 IS SUR TILLE

5/ Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

Non applicable

6/ Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 3

7/ Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

EN 13165:2012 + A2:2016 Organisme notifié 1939, 1173 and 0751

8/ Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9/ Performances déclarées

Signature:

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	D-s2,d0	D-s2,d0
Conductivité thermique λ (W/(m.K))	λ=22	
Epaisseur d (mm)	d=53mm	
Résistance thermique R (m2.K/W)	R= 2.40	
Tolérance d'épaisseur	T2	
Stabilité dimensionnelle dans des		
conditions de température et		
d'humidité spécifiées		
Contrainte en compression	CS(10\Y)150	
Résistance à la traction	TR80	
perpendiculairement aux faces		
Absorption d'eau	WL(T)1	
Planéité après immersion partielle	NPD	
Transmission de la vapeur d'eau	NPD	
Fluage en compression	NPD	
Déformation sous charge en	DLT(2)5	
compression et conditions de		
température spécifiées		
Coefficient d'absorption acoustique	NPD	
Indice d'isolement aux bruits aériens	NPD	
Emission de substances à l'intérieur des bâtiments	(1)	
Combustion avec incandescence continue	(2)	

ill Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.

10/ Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et son nom par :	
Date :	
Lieu :	
Fonction du signataire :	

^[2] Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.